



**Nouveau espace balnéo**

www.fermeleonie.fr



Ferme Accueil « Léonie »

2 rue des Buissonnets

39150 ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX

Tel : 03.84.34.10.55 – Fax : 03.84.60.21.09 – ferme.leonie@apf.asso.fr

## FICHE de RESERVATION

### VOTRE IDENTIFICATION

NOM, Prénom organisme) :

Adresse :

Tél.

Pour les groupes : personne morale et numéro de tel

Responsable à contacter:

### NATURE du SEJOUR

WEEK-END

SEMAINE

NUITEE NB :

ADHESION à l'A.P.F.  OUI N° d'adhérent obligatoire:

NON Nous vous rappelons que l'adhésion à APF est obligatoire, soit 25 euros

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

➔ DATE d'arrivée : vers : h

➔ DATE de départ : vers : h

Si votre heure d'arrivée diffère vraiment de l'heure indiquée, merci de nous prévenir.

Les chambres et gites ne sont disponibles que sous les conditions horaires ci-dessous

**SEMAINE :** Arrivée souhaitée entre 15 h et 18 h le samedi

Départ avant 11 h tous les jours et le samedi

➔ Nombre TOTAL DE PARTICIPANTS : .....

➔ Présence d'un Animal familial  OUI  NON (1)

(1) une participation de 2 euros par jour vous sera demandé (sauf pour les chiens d'accompagnement)

### RESERVATION GITES et CHAMBRES

TARIFS 2012		LA SEMAINE (samedi au samedi)				WEEK-END 3 jours		LA NUITEE (1) (2)			
		Vacances Hiver	Noel Hiver autre	Juin Juillet Aout	Autres périodes	Dec à Avril	(1)Mai à Nov	Vacances Hiver	Noel Hiver autre	Juin Juillet Aout	Autres périodes
		Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb	Prix / Nb
Gîte 2 Epiceas s	7 personnes	945 €	903 €	840 €	798 €	391 €	346 €	158 €	151 €	140 €	133 €
Gîte 3 Erables	5 personnes	675 €	645 €	600 €	570 €	280 €	247 €	113 €	108 €	100 €	95 €
Gîte 4 Mélèzes	4 personnes	540 €	516 €	480 €	456 €	224 €	198 €	90 €	86 €	80 €	76 €
8 Chambre s	2 personnes	282 €	270 €	252 €	240 €	117 €	104 €	47 €	45 €	42 €	40 €
4 Chambre s	3 personnes	405 €	387 €	360 €	342 €	168 €	148 €	68 €	65 €	60 €	57 €
2 Chambres	4 personnes	516 €	492 €	456 €	432 €	213 €	187 €	86 €	82 €	76 €	72 €

(1) Majoration de 15% pour les séjours d'une nuitée sauf en avril, mai, octobre, novembre, et décembre (autres périodes)

(2) Merci de nous préciser si vous utiliserez les salles communes : si oui nous vous facturerons 1 euros par jour par personne

**TOTAL :**

**ARRHES** ➔ Versées (25% location) - soit

La réservation n'est définitive qu'après versement des arrhes

## PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

### Fournitures PARURE de LIT

DRAPS → 7.00 par personne

OUI nombre : .....

NON

DRAPS + COUETTE → 10.00 par personne

OUI nombre : .....

NON

### REPAS

→ Si vous le souhaitez, possibilité de :

REPAS TRAITEUR

8,50 € sans le pain

PETIT DEJEUNER

5,00 €

Merci de compléter le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de repas pour chaque jour

	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
P.DEJEUNER								
DEJEUNER								
DINER								

**RAPPEL:** les repas sont livrés par un traiteur - le réchauffage des plats, le service et la vaisselle sont à votre charge

Merci de nous préciser les régimes :

Les repas sont obligatoirement commandés 8 jours avant votre arrivée

### PRESTATION MENAGE fin de séjour (charges comprises)

OUI

NON

→ **TARIF:** Gites 3 et 4 = 20 Euros  
Chambre = 12 Euros

Gites 2 = 30 Euros  
Parties communes = 60 euros

*Il s'agit d'un ménage normal... et non « du sol au plafond ». Donc si vous choisissez cette prestation nous vous demandons, cependant, de laisser les lieux dans un état correct...*

### ACTIVITES – LOISIRS

**Nouveau espace balnéo** tarif/personne sur réservation uniquement

de 1 à 4 personnes 18 euros

de 5 à 8 pers : 15 euros

de 9 à 19 pers : 12 euros

+ de 20 pers 10 euros

merci de préciser Matin (9h/12h) ou AM (14h/18h) suivant les dispo nous vous confirmerons

→ **Fauteuil-ski articulé :** Ferme Léonie, sur réservation avant votre arrivée (suivant les dispo)

Association APACH'EVASION 06 61 02 01 31 et [apache.evasion@gmail.fr](mailto:apache.evasion@gmail.fr)

Ecole de ski des Rousses 03 84 60 01 61

→ **Location de matériel :**  Joëlette (uniquement matériel)

Fauteuil-ski articulé (pilote agréé obligatoire)

Dual-ski

→ **Prestation complète :** Ass APACH'EVASION

06 61 02 01 31 et [apache.evasion@gmail.fr](mailto:apache.evasion@gmail.fr)

Association Bol d'Air

03 84 51 49 90 et [contact@boldairjura.fr](mailto:contact@boldairjura.fr)

Date et Signature :

La réservation n'est définitive qu'après versement des arrhes (25% de la location)

**RAPPEL : DANS TOUS LES CAS, VOUS ETES TENU DE RENDRE LES LOCAUX DANS L'ÉTAT OU VOUS LES AVEZ TROUVÉS... N'OUBLIEZ PAS NOTAMMENT, PRODUITS D'ENTRETIEN, TORCHONS, PAPIER TOILETTES, SACS POUBELLES...**

La ferme est fermée le soir à partir de 22H, un code vous sera donné lors de votre séjour, merci de le communiquer à l'ensemble des accompagnateurs et résidents

# CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION DES LOGEMENTS DE LA FERME ACCUEIL LEONIE APF(1)

## *Article 1*

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location des logements de la Ferme Léonie. Adhésion à (1) Association des Paralysés de France est obligatoire.

## *Article 2 – durée du séjour*

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

## *Article 3 – conclusion du contrat*

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

## *Article 4 – annulation par le locataire*

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télécopie au propriétaire. Annulation avant arrivée dans les lieux :

**Tout acompte reste acquis par le propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.**

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'entrée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis par le propriétaire qui pourra demander le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

## *Article 5 – annulation par le propriétaire*

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

## *Article 6 – arrivée*

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

## *Article 7 – règlement du solde*

**Le solde de la location est versé un mois avant la date d'arrivée.**

## *Article 8 – état des lieux*

Un inventaire est établi par le locataire et le propriétaire à l'arrivée et au départ. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionné dans la fiche descriptive.

## *Article 9 – utilisation des lieux*

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

## *Article 10 – capacité*

Le présent contrat est établi pour une capacité maximale de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

## *Article 11 – animaux*

Le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. Voir fiche de réservation.

## *Article 12 – assurance*

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

## *Article 13 – paiement des charges*

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix. Un justificatif est remis par le propriétaire.

## *Article 14 – litiges*

Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise aux gérants de la Ferme Accueil Léonie dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit leur être adressée dans les meilleurs délais, par lettre.

## *Article 15 – Utilisation de la balnéo*

Les mesures de sécurité de l'activité (surveillance et assistance) restent sous la responsabilité des groupes, des familles et des personnes individuelles. Vous ne pouvez ni ne devez utiliser la balnéo sans réservation ni accord préalable de la direction de la Ferme Accueil Léonie APF.

Je soussigné,.....  
déclare avoir pris connaissance des conditions  
générales. Le.....Signature :